

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE  
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS**

**DELIBERATION N° 18-087**

**OBJET : SALON DE LA PETITE  
ENFANCE « UNE PLACE POUR  
CHACUN »**

L'an deux mille dix-huit, le vingt septembre à 19 heures,  
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire -  
Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

**Date de la convocation :** 13 septembre 2018

<p><b>Nombre de Conseillers :</b></p> <p>En exercice : 36 Présents : 30 Votants : 33</p> <p><b>Résultat du vote :</b></p> <p>Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p><b>Présents les délégués avec voix délibérative :</b></p> <p>Jean-Michel FERTIER (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Christel COLLOMB, Denis SEJOURNE (Entre-deux-Guiers) ; Jean Paul CLARET, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO (Les Echelles) ; Gilles PERIER MUZET, Elisabeth SAUVAGEON, Bruno GUIOL (Miribel les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte) ; Nicole VERARD, Gérard DAL'LIN (Saint Christophe sur Guiers) ; François LE GOUIC (Saint-Jean de Couz) ; Martine MACHON, Patrick FALCON, Gérard ARBOR (Saint Joseph de Rivière) ; Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Jean Claude SARTER, Cédric MOREL, Jean-Louis MONIN, Christian ALLEGRET (Saint-Laurent du Pont) ; Jean Paul PETIT (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Brigitte BIENASSIS (Saint-Pierre d'Entremont 73) ; Stéphane GUSMEROLI, Dominique CABROL (Saint-Pierre de Chartreuse) ; Denis BLANQUET (Saint-Thibaud de Couz) ; Jacques RICHEL (Saint-Pierre de Genebroz)</p> <p><b>Pouvoirs :</b></p> <p>Nathalie HENNER à Cédric MOREL ; Cédric VIAL à Myriam CATTANEO, Christiane MOLLARET à Jean Louis MONIN</p>
--	--

**CONSIDERANT** la compétence Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

**CONSIDERANT** la délibération prise par le Conseil Communautaire le 29 novembre 2017 concernant la validation de principe sur l'organisation du SALON de l'ENFANCE « Une place pour chacun ! » et la validation de la Commission Enfance Jeunesse réunie en juillet dernier,

**CONSIDERANT** le projet de chiffrage, présenté en séance, concernant les démarches effectuées par l'ensemble des acteurs du programme « accueillir les enfants de 0 à 6 ans en situation de handicap ou à besoins spécifiques en milieu ordinaire sur le territoire ».

**CONSIDERANT** le plan de financement ci-dessous :

BP2018	DEPENSES	BP2018	RECETTES
2 600,00	Communication, petit matériel	13 750,00	financements partenaires
9 400,00	Intervenants extérieurs	2 500,00	REAPP
	Conférence inauguration	3 500,00	CAF
	Intervenants des tables rondes, conférences, ateliers et animation	7 000,00	D38 en cours
		750,00	PNR en cours
1 500,00	Restauration, buffet, accueil etc...	4 750,00	Part CCCC
	ESAT des Entremonts		
	AEG Voiron équipe en situation de handicap		
5 000,00	partenaires animation du territoire (enfance et jeunesse)		
18 500,00	<b>TOTAL DEPENSES</b>	18 500,00	<b>TOTAL RECETTES</b>

**CONSIDERANT** la nécessité de signer des conventions de partenariats, d'engager les dépenses et procéder au mandatement à l'issue de l'évènement.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**

- **ACCEPTE** le plan de financement du salon.
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à cette action.

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Envoyé en préfecture le 28/09/2018  
Reçu en préfecture le 28/09/2018  
Affiché le 30/09/2018   
ID : 038-200040111-20180928-18087-DE



Le Président,

Denis SEJOURNE.